



Séance du Conseil municipal du mardi 11 mai 2023

Procès-verbal

| | | | |
|---------------------|--|--------------------------|------------------------|
| Présents | Mme Isabelle MERMOUD, présidente | Exécutif | M. René JEMMELY, maire |
| | M. Jacques HUTIN, vice-président | | M. Éric GARDI, adjoint |
| | M. Thierry BUBLOZ | | |
| | Mme Adélaïde CRUCHON | | |
| | Mme Sophie DÖRFLIGER | Secrétaire | M. Henri GANGLOFF |
| | Mme Candice EISSLER-GROS | | |
| | M. Patrick FISCHLER | Procès-verbaliste | M. Giovanni ERRICHELLI |
| | M. Philippe ISELI | | |
| | M. Daniel MENETREY | | |
| Mme Ursula ZIELAZEK | | | |
| Excusés | Mme Françoise CERUTTI, Mme Alessia SCHMID, M. Blaise BOSSON M. Olivier GOY, adjoint | | |

Ordre du jour

1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 mars 2023
2. Communications du bureau du Conseil municipal
3. Communications de l'Exécutif
4. Propositions de l'Exécutif
 - Délibérations**
 - D 08-2023 P approbation des comptes annuels 2022 dans leur intégralité et des crédits budgétaires supplémentaires 2022
 - Rapport de la commission des finances du 21 novembre 2022
 - D 09-2023 P proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2023 de CHF 25'000.- pour compléter l'étude sur la modération de trafic
 - Résolution**
 - R 02-2023 P adoption du plan directeur communal
 - Rapport de la commission ad hoc plan directeur communal
5. Élection des membres du Bureau du Conseil municipal (président, vice-président, secrétaire)
6. Propositions de motions et de résolutions
7. Communications des commissions
8. Communication des dates des prochaines commissions
9. Questions et divers



Mme MERMOUD, présidente du Conseil, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et ouvre formellement la séance à 18 h 33.

Elle prie le Conseil de bien vouloir excuser l'absence de **Mmes CERUTTI et SCHMID**, ainsi que de **MM. BOSSON et GOY**.

M. HUTIN, vice-président du Conseil, intervient préalablement à la lecture du premier point inscrit à l'ordre du jour, pour remercier les membres du Conseil et ceux de l'Exécutif, à l'occasion du soutien manifesté à la suite du décès de son père.

1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 mars 2023

La présidente du Conseil passe en revue le document, page après page.

Mme ZIELAZEK intervient pour indiquer que « *les arbres* » mentionnés dans le premier paragraphe de son point 6.2 (commission environnement) ne concernent pas le même sujet rapporté, mais un autre point de communication.

Hormis cette rectification, le procès-verbal de la séance du 21 mars 2023 est approuvé par **8 voix POUR, 0 voix CONTRE et 1 abstention (9)**.

(N.B. Art. 13 du règlement du Conseil municipal : « Le président ne prend part au vote que pour départager en cas d'égalité des voix. Toutefois, il participe aux élections et aux votes des délibérations qui requièrent la majorité qualifiée, ainsi qu'aux votes sur les naturalisations. »)

2. Communications du Bureau du Conseil municipal

Aucune communication particulière.

3. Communications de l'Exécutif

3.1 Communications sociales

M. JEMMELY rapporte, pour le compte de son collègue (M. Olivier GOY) diverses communications sociales comportant les dates suivantes à retenir :

- 22 mai 2023 Journée sportive pour une école spécialisée, suivie d'une rencontre avec les aînés ;
- 13 juin 2023 Bouquet de chantier à l'occasion de l'achèvement des travaux à la Fontaine de Sézegin ;
- 28 juin 2023 Les membres du Conseil et de l'Exécutif seront invités au domicile de Mme Jeanne PORRET, à l'occasion de son 100^e anniversaire.



3.2 Plan directeur forestier

M. JEMMELY informe qu'un nouveau plan a été reçu par l'Exécutif, tandis que le Conseil aura à se prononcer d'ici au 23 juin 2023, au sujet des modifications ou adaptations que le document comporte ; le plan est consultable soit sur le site internet de la commune, soit en version papier auprès de la mairie, tandis que toute remarque ferait l'objet d'une résolution du Conseil communal.

3.3 Sablière du Cannelet SA

M. JEMMELY rapporte, au-delà des échéances fixées et communiquées lors des précédentes séances du Conseil, que l'avocat de la commune a rédigé une nouvelle lettre pour, entre autres, dénoncer l'inaction du Conseil d'État, tout en demandant le remboursement intégral des frais de procédure.

3.4 Terrains Portier

M. JEMMELY annonce qu'un dépassement de CHF 40'000.— sera opéré au budget de fonctionnement, sur la ligne budgétaire afférente aux frais bancaires, pour honorer les prestations du courtier dans le choix de la meilleure offre de crédit parmi les nombreuses proposées sur le marché. En effet, ces frais ne peuvent pas être pris sur la rubrique d'investissement, comme initialement programmé.

Par ailleurs, il rapporte que près de 40% des soumissions sont rentrées, avec des prix proportionnés au devis général. Le chantier débutera le 15 juin prochain, par des travaux de dessouchage, puis se poursuivra selon le planning communiqué (*Ndr : voir PV séance ordinaire du 7 février 2023*), tandis que la partie la plus bruyante des travaux se déroulera de mi-juillet à mi-août.

3.5 Travaux divers

M. GARDI rapporte et commente l'état d'avancement des divers chantiers en cours : l'installation de la PAC décidée à l'endroit de la Laiterie sera effectuée entre le 24 mai et le 2 juin ; le revêtement final au chemin de Néry a débuté ce jour et se terminera vendredi soir, tandis que les travaux concernant la fin du chemin en question seront à définir en fonction des transactions foncières à venir ; les panneaux solaires alimentant l'éclairage de l'arrêt du bus J à la route de Chancy sont en réparation, notamment à l'endroit des têtes solaires ; les containers définis et commandés pour le Centre communal seront mis en place après les promotions scolaires. Pour le surplus, il confirme que les travaux de remplacement de l'éclairage public par LED se poursuivent et devraient être achevés pour l'été.



3.6 Transports publics

M. GARDI informe que la régie genevoise prévoit des changements au niveau des lignes de minibus desservant la commune, tandis que la formule « TpG FLEX » sera proposée toute la journée, du lundi au vendredi, de 6h à 22h. Par ailleurs, l'introduction de bus électriques interviendra progressivement sur le réseau communal.

3.7 Terrains de foot à Laconnex

M. GARDI rappelle l'inauguration des terrains de foot de Laconnex, qui aura lieu le 4 juin prochain, parallèlement à l'anniversaire des 80 ans du club. Une invitation officielle sera distribuée aux membres du Conseil, à l'issue de la séance.

4. Propositions de l'Exécutif

4.1 D 08-2023 P : approbation des comptes annuels 2022 dans leur intégralité et des crédits budgétaires supplémentaires 2022

La présidente du Conseil donne lecture du dispositif de la délibération, dont **l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité (9)**.

M. BUBLOZ commente le rapport élaboré par la Commission finance où, en substance, il s'est agi d'apprécier et de comprendre parfaitement les paramètres financiers et les motifs comptables ayant provoqué, pour la première fois, un bouclage des comptes avec une perte.

En complément à la note explicative que toutes et tous ont reçu, il indique que, de façon générale, tous les postes ont été passés en revue, que ces derniers ne s'écartent que très faiblement du budget, tandis que les amortissements extraordinaires prévus n'ont volontairement pas été actionnés, afin de ne pas amplifier l'excédent de charges. En conclusion, il rapporte que la Commission a approuvé les comptes et recommande d'accepter la délibération proposée.

Après une large discussion générale, au cours de laquelle l'Exécutif et le Secrétaire général apportent explications et précisions quant aux diverses demandes des élus, notamment concernant la différence chiffrée entre la valeur comptable et réelle des immeubles locatifs sis 10 et 10A route d'Avusy,

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal, réuni en séance ordinaire le 11 mai 2023,

À L'UNANIMITÉ (9),

DÉCIDE



1. D'approuver les comptes annuels de la commune pour l'exercice 2022 dans leur intégralité et annexés à la présente délibération.
2. D'approuver le compte de résultats 2022 pour un montant de Fr. 5'379'773.47 aux charges et de Fr. 5'308'635.61 aux revenus, l'excédent de charges s'élevant à Fr. 71'137.86. Cet excédent de charges total se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de moins Fr. 71'137.86 et résultat extraordinaire de Fr. 0.-.
3. D'approuver le compte des investissements 2022 pour un montant de Fr. 298'796.10 aux dépenses et de Fr. 0.- aux recettes, les investissements nets s'élevant à Fr. 298'796.10.
4. D'approuver le bilan au 31 décembre 2022, totalisant à l'actif et au passif un montant de Fr. 31'603'511.95.
5. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2022 pour un montant total de Fr. 705'220.87 dont le détail figure à l'annexe 17 des comptes annuels joints à la présente délibération.
6. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus, par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges et par le capital propre.

4.2 D 09-2023 P : proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2023 de CHF 25'000.- pour compléter l'étude sur la modération de trafic

La présidente du Conseil donne lecture du dispositif de la délibération, dont **l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité (9).**

M. GARDI détaille plus amplement la nécessité présentée, imposée par la procédure d'autorisation de construire (APA) ; aucune question ni remarque particulière n'étant soulevée,

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal, réuni en séance ordinaire le 11 mai 2023,

À L'UNANIMITÉ (9),

| |
|---------------|
| DÉCIDE |
|---------------|

1. D'ouvrir au Maire un crédit budgétaire supplémentaire 2023 de CHF 25'000.- pour compléter l'étude sur la modération de trafic.
2. De comptabiliser ce montant dans le compte de résultats 2023 sur le compte 7900.31310.
3. De couvrir crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.



4.3 R 02-2023 P : résolution relative à l'adoption du plan directeur communal d'Avusy, version au 13 janvier 2023

La présidente du Conseil donne lecture du dispositif de la délibération, dont l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité (9).

M. HUTIN résume la chronologie et commente les diverses étapes, concrétisées par un ouvrage de près de 270 pages, tout en précisant que le document en question est consultable à la Mairie.

Aucune question ni remarque particulière n'étant soulevée,

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal, réuni en séance ordinaire le 11 mai 2023,

Par 8 voix POUR, 0 voix CONTRE et 1 abstention (9),

DÉCIDE

1. D'adopter le plan directeur communal d'Avusy, version au 13 janvier 2023.
2. D'inviter le Maire à transmettre ce plan directeur communal au Conseil d'État en vue de son approbation.

5. Élection des membres du Bureau du Conseil municipal (président, vice-président, secrétaire)

La présidente du Conseil propose d'alterner les rôles actuels pour l'exercice 2023-2024, de sorte qu'à l'unanimité (8) et avec remerciements nourris :

- **M. Jacques HUTIN** est élu président du Conseil,
- **Mme Isabelle MERMOUD** est élue vice-présidente du Conseil,
- **M. Henri GANGLOFF** est élu Secrétaire du Conseil.

6. Proposition de motions et de résolutions

Néant.



7. Communications des commissions

7.1 Commission sociale

Mme EISSLER-GROS rapporte que la « soirée des enfants » s'est déroulée avec succès, tandis que les activités « Urban Training » ont bien débuté. Par ailleurs, elle informe que « Le Cœur russe » donnera un concert qui se tiendra le 24 septembre prochain.

8. Communication des dates des prochaines commissions

- | | | |
|---------------------------------------|---------------|-------|
| ▪ Commission sociale : | 31 mai 2023 à | 20h00 |
| ▪ Commission environnement : | 22 mai 2023 à | 20h00 |
| ▪ Commission ad hoc terrains Portier: | 23 mai 2023 à | 18h30 |

9. Questions et divers

9.1 **M. ISELI** déplore que la circulation des véhicules agricoles soit rendue peu pratique sur les voiries communales, en raison des nombreux véhicules automobiles de grande taille qui y stationnent.

9.2 **Mme CRUCHON** informe que la végétation de la haie à proximité de l'arrêt de bus des Quoattes dépasse largement le gabarit réglementaire, rendant le cheminement sur le trottoir hasardeux.

9.3 **M. GARDI** propose de réfléchir au remplacement des actuels dispositifs de chauffage et d'éclairage au Centre communal par la mise en place d'une pompe à chaleur et de panneaux solaires. Sur le principe, les membres du Conseil approuvent la proposition, tandis que les modalités techniques et budgétaires seront discutées en commission.

9.4 **M. GANGLOFF** informe que la traditionnelle « Revue » se tiendra cette année le 12 novembre 2023 ; il invite celles et ceux qui le souhaitent à retenir la date, tandis que de plus amples détails seront communiqués ultérieurement.

**L'ordre du jour étant épuisé et nul autre demandant la parole,
la présidente du Conseil clôt la séance à 20 h 33.**

Un conseiller

Le secrétaire

La présidente du Conseil